RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées Orientales
MAIRIE DE LATOUR BAS ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 48/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 1er juin 2023

Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.

Excusés : M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis donne pouvoir à Mme SOUBIELLE Eva, M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, Mme INIESTA Nuria, M. PENEL Franck.

Secrétaire de séance : M. COSTA Claude

Objet : Délégation de Maîtrise d'Ouvrage auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales – travaux d'aménagement des emprises routières de la RD 40 (Route d'Elne)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réalisation d'un giratoire sur la RD 40, situé à l'intersection du chemin de Charlemagne, limite de la commune d'Elne et la limite sud de la commune de Latour-Bas-Elne, ainsi que l'aménagement des emprises de la route départementale N°40 entre le PR1+665 et le PR 2+080 (Route d'Elne) hors agglomération de Latour-Bas-Elne une délégation de Maîtrise d'ouvrage doit être sollicitée auprès du Département.

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU les dispositions de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la Maîtrise d'ouvrage privée notamment les articles 3 et 5,

Vu l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique,

VU la demande de Madame la Présidente du Conseil Départemental demandant au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage relative à la création d'un giratoire sur la RD 40, situé à l'intersection du chemin de Charlemagne, limite de la commune d'Elne et la limite sud de la commune de Latour-Bas-Elne, ainsi que l'aménagement des emprises de la route départementale N°40 entre le PR1+665 et le PR 2+080 (Route d'Elne) hors agglomération de Latour-Bas-Elne,

La convention ayant pour objectif de :

- Solliciter la délégation de Maîtrise d'Ouvrage des travaux sur le domaine public routier Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la création d'un giratoire situé sur le RD 40 , situé à l'intersection du chemin de Charlemagne, limite de la commune d'Elne et la limite sud de la commune de Latour-Bas-Elne, ainsi que l'aménagement des emprises de la route départementale N°40 entre le PR1+665 et le PR 2+080 (Route d'Elne) hors agglomération de Latour-Bas-Elne ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout autre document relatif à la réalisation de l'opération ci-dessus décrite.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12/06/2023